



Résiliation et annulation

Du côté de l'organisateur :

Lors d'une résiliation partielle ou complète de l'événement, les coûts suivants seront facturés :

Changement du nombre de personne jusqu'à 3 personnes.

Le nombre de personnes annoncées jusqu'à 48 heures avant l'événement sont pris en considération comme base pour la facturation.

Changement du nombre de personne dès 3 personnes / annulation

Jusqu'à 21 jours avant l'événement :	pas de frais d'annulation
20 -14 jours avant l'événement :	50% des prestations réservées
13 -7 jours avant l'événement :	75% des prestations réservées
Moins de 7 jours avant l'événement :	100% des prestations réservées